

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINÉ, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT,
M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gilbert EHRET, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Eliane BELLEGARDE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,
M. Gilles BITAILLOU donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM.

❧❧❧

6 - ADHESION DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

Madame BARBET expose qu'afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la cité, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES).

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

.../...

La collectivité d'Oloron Sainte-Marie souhaite adhérer à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) dont les objectifs principaux sont :

1/ De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régionale et national.

2/ D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.

3/ D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.

4/ De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants est le suivant :

- Communes à compter du 1^{er} janvier 2012
De 5 000 à 20 000 habitants : 215 €.

D'autre part, il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES).

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES),
- **S'ENGAGE** à verser la cotisation arrêtée à 215 €,
- **PRECISE** que Madame Anne BARBET représentera notre collectivité auprès de cette même association.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 02 octobre 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 07/10/2012

Bernard UTHURRY